

TERMES DE RÉFÉRENCE

Titre du poste : Analyste principal·e en atténuation des effets des changements

climatiques (contrat de type provisionnel [retainer], plusieurs postes)

Service/bureau : Groupe des infrastructures et de la gestion de projet (IPMG) **Lieu d'affectation :** À distance (des déplacements professionnels peuvent être

requis)

Section/unité : Équipe responsable des initiatives stratégiques

Niveau du contrat : International ICA-1 (ICS-9)

Durée : 1 an, renouvelable sous réserve de performances

satisfaisantes et des besoins opérationnels

Superviseur·e: Chef·fe de l'équipe responsable des initiatives stratégiques

Informations générales sur le Groupe des infrastructures et de la gestion de projet

L'orientation stratégique de l'UNOPS accorde une importance accrue au renforcement des capacités nationales et à la prestation de services durables en matière de gestion de projets, d'achats et d'infrastructures. L'un des principaux objectifs de l'UNOPS est d'être reconnu en tant qu'organisation fournissant des services d'infrastructures et de gestion de projets de niveau international favorisant la durabilité économique et sociale, dans des contextes parmi les plus difficiles au monde. Afin d'atteindre cet objectif, l'UNOPS a mis en place le Groupe des infrastructures et de la gestion de projet.

Au sein de l'UNOPS, le Groupe des infrastructures et de la gestion de projet a pour objectif d'aider les membres du personnel et les partenaires de l'organisation à renforcer leurs capacités en matière d'infrastructures et de gestion de projets, tout en partageant les meilleures pratiques dans ces deux domaines. Le groupe facilite la mise en œuvre efficace de programmes et de projets partout dans le monde.

Pour atteindre ses objectifs, le Groupe des infrastructures et de la gestion de projet a mis en place trois groupes techniques, liés et interdépendants, responsables des initiatives stratégiques, de l'assurance des engagements ainsi que des normes, qui sont soutenus par l'équipe de soutien à la gestion des portefeuilles de projets. La supervision des activités quotidiennes du Groupe des infrastructures et de la gestion de projet est assurée par son ou sa directeur·rice.



Réactivité et capacité d'adaptation de l'UNOPS

La réactivité et la capacité d'adaptation de l'UNOPS sont particulièrement importantes pour le mandat de l'UNOPS dans les domaines des infrastructures, de la gestion de projet et des achats. Elles visent à couvrir les besoins ponctuels en ressources des portefeuilles régionaux de projets afin de mettre en œuvre la stratégie opérationnelle et de répondre aux besoins des donateurs.

Bassin de spécialistes de l'UNOPS sous contrat provisionnel

Depuis novembre 2019, le bassin de spécialistes de l'UNOPS sous contrat provisionnel (*retainers*) fournit des ressources ponctuelles aux unités opérationnelles de l'UNOPS dans plusieurs domaines d'expertise recensés par les unités opérationnelles du siège et en consultation avec les régions. Elle couvre un large éventail de domaines d'expertise. Elle est gérée par l'équipe de soutien à la gestion des portefeuilles de projets du Groupe des infrastructures et de la gestion de projet.

<u>Informations générales sur le poste</u>

Le Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025 présente la manière dont l'institution contribuera au renforcement des capacités de mise en œuvre en vue d'aider les pays à atteindre les Objectifs de développement durable dans le contexte de la crise de la COVID-19 et de l'urgence climatique. En particulier, le plan souligne que l'action pour le climat est une question centrale qui doit être abordée par l'UNOPS afin de soutenir la réalisation des Objectifs de développement durable et des objectifs de l'Accord de Paris, en ne laissant personne pour compte.

Au sein du Groupe des infrastructures et de la gestion de projet, l'analyste principal·e en atténuation des effets des changements climatiques (contrat provisionnel) devra fournir des conseils techniques spécialisés et des orientations concernant l'atténuation des effets des changements climatiques dans le cadre de divers programmes et projets du secteur des infrastructures déployés à l'échelle mondiale (notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports et de la construction), dans tous les bureaux de l'UNOPS.



Ce poste relève du bassin de spécialistes de l'UNOPS sous contrat provisionnel. L'équipe responsable des initiatives stratégiques du Groupe des infrastructures et de la gestion de projet sera chargée de l'intégration technique et de la supervision de l'analyste principal·e en atténuation des effets des changements climatiques (contrat provisionnel). Toutes les personnes titulaires de contrats provisionnels sont invitées à participer à une session d'initiation d'une heure (ou deux sessions de 30 minutes) au cours de laquelle elles seront formées à l'outil de gestion des contrats provisionnels de l'UNOPS et obtiendront des informations sur les modalités des contrats provisionnels et sur leur domaine d'expertise dans le contexte de l'UNOPS.

Les fonctions, responsabilités et principaux objectifs décrits dans la fiche de poste sont génériques et peuvent ne pas être en tout temps valables, ou exhaustifs, pour toutes les tâches qui incomberont à la personne titulaire du poste. Les tâches et résultats spécifiques attendus de chaque titulaire d'un contrat provisionnel peuvent varier. Ils seront précisés dans les termes de références établis pour chaque mission par le bureau ou l'unité qui en dépose la demande, sous la supervision de l'équipe responsable des initiatives stratégiques. Dans le cadre de ce type de contrat, les missions peuvent varier tant par leur ampleur que par leur durée. La personne titulaire du contrat provisionnel peut aussi bien travailler sur des missions à court terme de quelques heures que sur des missions à plus long terme. Par exemple, elle peut travailler sur une mission à plein temps pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois et pendant un maximum d'un an. La nature du travail peut également varier en fonction du fuseau horaire ou du lieu d'affectation. Si la plupart des missions peuvent être effectuées à domicile, certaines peuvent nécessiter des déplacements occasionnels au siège ou à l'international, notamment dans des régions éloignées ou se relevant d'un conflit. Bien que la personne titulaire du contrat puisse être basée dans différents fuseaux horaires, dans la mesure du possible, elle devrait être à même et désireuse de travailler sur des créneaux horaires durant lesquels les équipes qui requièrent ses services sont disponibles.

Bien qu'un contrat de prestataire individuel·le de type provisionnel, attribué pour des missions ou des projets précis, soit envisagé pour cet avis de vacance de poste, l'UNOPS peut offrir, en fonction des besoins, un emploi à temps plein pour une période consécutive déterminée (allant jusqu'à un an maximum), afin de mobiliser des capacités techniques supplémentaires, dans l'éventualité où la personne concernée accepte les missions qui lui



sont proposées. Le candidat retenu ou la candidate retenue aura la possibilité de « jongler » entre ces deux modalités contractuelles.

Tous les contrats provisionnels sont gérés par l'entremise de l'outil en ligne de gestion des contrats provisionnels de l'UNOPS, y compris les demandes de services aux titulaires de contrats et les commentaires formulés à la fin de chaque mission.

Objectif et portée de la mission

Sous la supervision directe du ou de la chef-fe de l'équipe responsable des initiatives stratégiques, les personnes titulaires d'un contrat provisionnel fourniront des conseils techniques en matière d'atténuation des changements climatiques et assureront la supervision de la conceptualisation et de la mise en œuvre de projets d'infrastructure (principalement dans les secteurs de l'énergie, des transports et de la construction) dans différents pays dans au moins une des régions où l'UNOPS mène des activités, conformément aux directives générales et aux stratégies relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets élaborées par l'UNOPS au fil du temps. Les personnes titulaires de contrats provisionnels apporteront leur expertise technique et contribueront aux processus et à la prise de décisions afin de valoriser et de faciliter le développement d'infrastructures vertes et des activités telles que la collecte et l'analyse de données, les achats, la conception, la construction, les directives opérationnelles et la mise en œuvre des activités de soutien et de prestation de services relatives à l'atténuation des effets des changements climatiques destinées aux différents partenaires et pays bénéficiaires de l'UNOPS. Les personnes titulaires de contrats provisionnels formuleront des orientations techniques sur tous les aspects de l'atténuation des effets des changements climatiques afin d'améliorer l'efficacité de la conception, de la programmation et de la gestion de projet ainsi que des partenariats de projets. En outre, ces personnes devront fournir une expertise technique en matière d'atténuation des effets des changements climatiques pour soutenir les projets d'infrastructure en cours dans d'autres régions où l'UNOPS mène des activités, selon les besoins. Selon les besoins, elles veilleront à ce que la question de l'atténuation des effets des changements climatiques soit prise en compte dans la conception et la gestion des programmes, en travaillant en étroite collaboration avec les parties prenantes pour intégrer les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans les projets.

Responsabilités du poste



Les tâches spécifiques à chaque projet peuvent varier d'un projet à l'autre. Sous la direction générale et la supervision de l'équipe responsable des initiatives stratégiques et sous la supervision directe de la personne superviseure désignée au sein du lieu d'affectation, l'analyste principal·e travaillera sous contrat provisionnel et ses services seront sollicités pour des projets spécifiques afin d'exercer les principales fonctions suivantes :

Expertise technique

- Fournir un soutien pour répondre aux besoins en matière de décarbonisation et d'infrastructures à faible émission de carbone dans les pays en développement afin de garantir le respect des Objectifs de développement durable, des objectifs en matière de biodiversité et des objectifs de l'Accord de Paris ;
- Soutenir l'élaboration de stratégies, d'un cadre réglementaire et de lignes directrices et l'instauration d'un environnement favorable pour promouvoir les actions d'atténuation des effets des changements climatiques et de décarbonisation dans les secteurs liés aux infrastructures ;
- Soutenir l'intégration des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans les documents techniques des projets d'infrastructures, la documentation et les supports de communication institutionnelle;
- Fournir un soutien technique en matière d'atténuation des effets des changements climatiques aux équipes de projet et aux partenaires à toutes les étapes du cycle de vie du développement des projets d'infrastructure, conformément aux directives de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en matière d'atténuation des effets des changements climatiques;
- Fournir des contributions et un soutien en matière d'atténuation des effets des changements climatiques lors d'événements et de réunions avec les parties prenantes et les partenaires;
- Promouvoir la collecte de données et conceptualiser de nouveaux outils et mécanismes technologiques visant à améliorer les normes relatives à l'atténuation des effets des changements climatiques applicables au portefeuille de projets de l'UNOPS;
- Au besoin, travailler en collaboration avec les spécialistes de l'UNOPS dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques et dans d'autres domaines, afin de parvenir à des solutions d'infrastructures complètes et conformes aux Objectifs de développement durable et aux objectifs de l'Accord de Paris.

Formation et renforcement des capacités



- Contribuer à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de formation et des initiatives de renforcement des capacités en lien avec l'atténuation des effets des changements climatiques dans le domaine des infrastructures à l'intention de partenaires internes comme externes;
- Soutenir la diffusion d'outils et de techniques de formation afin d'intégrer la question de l'atténuation des effets des changements climatiques dans les services d'infrastructures et de gestion de projet de l'UNOPS.

Amélioration des pratiques et partage de connaissances

- Veiller à ce que des orientations relatives aux meilleures pratiques en matière d'atténuation des effets des changements climatiques soient diffusées dans tous les programmes pertinents et communiquées à l'ensemble des bureaux de pays et services concernés;
- Contribuer à la gestion des connaissances de l'UNOPS en consignant des études de cas et des exemples de meilleures pratiques en matière d'atténuation des effets des changements climatiques dans les projets et programmes d'infrastructures au sein de l'UNOPS;
- Contribuer activement aux pratiques de l'UNOPS en matière d'atténuation des effets des changements climatiques en se consacrant à l'amélioration continue de l'atténuation des effets des changements climatiques et de la décarbonisation ainsi qu'en soutenant l'élaboration de politiques, de directives et d'outils;
- Créer et renforcer les mécanismes de soutien technique en vue d'assurer la diffusion des meilleures pratiques aux gouvernements et autres clients dans le domaine de l'atténuation des effets des changements climatiques.

Développement opérationnel

 Aider les bureaux de pays de l'UNOPS à saisir les opportunités favorisant le développement d'infrastructures à faible émission de carbone, et partager des connaissances institutionnelles et industrielles avec les clients sur les différentes mesures d'atténuation des effets des changements climatiques à mettre en œuvre dans le secteur des infrastructures;



- Fournir un soutien spécialisé en matière d'atténuation des effets des changements climatiques dans le cadre de l'élaboration de nouvelles initiatives, de nouveaux projets et de nouveaux programmes liés aux infrastructures durables et inclusives ;
- Fournir un soutien spécialisé en matière d'atténuation des effets des changements climatiques pour permettre la mise en œuvre de projets d'infrastructure à faible émission de carbone et apporter un soutien aux équipes de projet et aux partenaires de l'UNOPS conformément aux ambitions climatiques énoncées dans la stratégie institutionnelle de l'UNOPS;
- Fournir un soutien technique en matière d'atténuation des effets des changements climatiques afin de consolider la position de l'UNOPS en tant que chef de file en matière de changements climatiques et partenaire de choix des gouvernements et autres clients.

Compétences

Conformes au cadre des compétences de l'UNOPS.

Éducation

- Le candidat ou la candidate doit être titulaire d'un diplôme universitaire de deuxième cycle (Master ou équivalent) dans le domaine de la planification/l'économie de l'énergie, de l'ingénierie, des changements climatiques, du développement durable, du développement international ou dans un domaine connexe, délivré par une université accréditée;
- Un diplôme universitaire de premier cycle (niveau Licence) ainsi que 2 années supplémentaires d'expérience professionnelle pertinente peuvent être acceptés au lieu d'un diplôme universitaire de deuxième cycle (niveau Master).

Expérience professionnelle

Expérience requise:



- Un minimum de deux (2) années d'expérience en matière d'atténuation des effets des changements climatiques dans les secteurs liés aux infrastructures, de préférence dans un ou plusieurs des secteurs suivants : l'énergie, les transports et la construction ;
- Une solide expérience dans le domaine de l'intégration des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans les projets d'infrastructures;
- Une expérience dans la mise en œuvre de projets relatifs aux énergies renouvelables en lien avec les systèmes énergétiques nationaux ou transnationaux et l'optimisation de l'efficacité énergétique.

Expérience souhaitée:

- Une expérience dans la conception et de la livraison de bâtiments écologiques économes en ressources ;
- Une expérience dans le domaine de l'intégration de mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans les projets relatifs aux transports ;
- Une expérience dans la prestation de conseils en ce qui concerne la préparation et la conformité des contributions déterminées au niveau national dans les pays en développement est hautement souhaitable ;
- Une connaissance approfondie de l'Accord de Paris et de son cadre d'action est un atout ;
- Une expérience de travail avec des producteurs indépendants d'électricité et une expérience de la conduite de négociations de partenariats public-privé serait considérée comme un atout ;
- Une expérience dans le domaine de l'intégration de mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans d'autres secteurs d'infrastructure, tels que l'eau, le développement numérique et la gestion des déchets ;
- Une expérience internationale dans un pays en développement est hautement souhaitable ;
- Des missions antérieures auprès du système des Nations Unies constituent un atout supplémentaire ;
- Une expérience de travail avec les banques multilatérales de développement et d'autres donateurs serait considérée comme un atout.

Langues

• La maîtrise de l'anglais, du français ou de l'espagnol est exigée.



- Un niveau intermédiaire en anglais est exigé.
- Remarque:
 - les candidat·e·s présélectionné·e·s seront invité·e·s à indiquer dans quelle langue ils ou elles souhaitent passer les épreuves écrites (anglais ou français ou espagnol);
 - o toutefois, les entretiens axés sur les compétences se dérouleront en anglais.

Divers

• Veuillez joindre une lettre de motivation précisant votre expérience, vos connaissances et vos qualifications pertinentes pour ce poste.

<u>Informations complémentaires</u>

- Un contrat de prestataire individuel·le (Individual Contractor Agreement ICA) de type provisionnel (*retainer*) est conclu pour une durée pendant laquelle les services du ou de la prestataire individuel·le peuvent être demandés occasionnellement;
- Un contrat de prestataire individuel·le de type provisionnel (*retainer*) fixe un prix unitaire (p. ex. un montant par jour effectivement travaillé). Pour des raisons budgétaires, une limite monétaire sera fixée au moment de l'attribution du contrat;
- L'UNOPS n'est nullement tenu de s'adjoindre d'une quantité minimum de services de la part du ou de la prestataire individuel·le pendant la durée du contrat de prestataire individuel·le de type provisionnel (retainer);
- Le paiement sera effectué seulement à la fin de la mission (le cas échéant) ou après la réalisation des étapes et objectifs convenus ;
- Un contrat de prestataire individuel·le de type provisionnel (retainer) n'accorde aucune exclusivité au ou à la prestataire individuel·le sur les services détaillés dans la fiche de poste. L'UNOPS n'est soumis à aucune restriction quant à son droit de s'adjoindre des services du même ordre de toute autre source, et ce en tout temps;
- Les prestataires individuel·le·s de l'UNOPS doivent observer les normes de conduite exigées des fonctionnaires internationaux dans l'exercice de leurs fonctions officielles pour l'UNOPS et en toutes circonstances. Il s'agit entre autres des normes de conduites énoncées dans la circulaire du Secrétaire général du 9 octobre 2003 intitulée « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels » (ST/SGB/2003/13) et dans la circulaire du Secrétaire général du 18 juin 2002 intitulée « Règlement régissant le statut et les droits et obligations élémentaires des personnalités au service de l'ONU non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en mission » (ST/SGB/2002/9), toutes deux pouvant faire l'objet de modifications occasionnelles;
- Les prestataires individuel·le·s de l'UNOPS doivent respecter toutes les politiques et instructions applicables de l'UNOPS. Cela comprend l'obligation de déclarer toute



activité externe susceptible de présenter un conflit d'intérêt réel ou perçu avec les intérêts des Nations Unies, ainsi que l'obligation de ne pas utiliser les informations obtenues dans le cadre du contrat de prestataire individuel·le de l'UNOPS à des fins personnelles ou pour aider une tierce personne (à moins que lesdites informations n'appartiennent déjà au domaine public), s'agissant en particulier, mais sans s'y limiter, de l'achat de travaux, de biens et de services ;

- Les prestataires individuel·le·s de l'UNOPS doivent respecter les politiques, instructions directives, plans et procédures des Nations Unies relatifs à la sûreté et à la sécurité qui sont déterminés par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, ainsi que ceux de l'UNOPS;
- Les conditions du contrat de prestataire individuel·le de l'UNOPS à ce jour sont disponibles à cette adresse :
 - https://content.unops.org/HR-Documents/ICA contract/Annex-A-FRENCH.pdf